



## NOTICE DE SECURITE

<b>OBJET DU MARCHÉ</b>	RENOVATION DU POSTE ELECTRIQUE ET CREATION D'UN TGS
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	CENTRE HOSPITALIER DEPARTEMENTAL STELL 1, RUE CHARLES DROT 92500 RUEIL MALMAISON
<b>BUREAU D'ETUDES</b>	T3E IdF 6 rue Volta 94140 ALFORTVILLE ☎: 01.41.79.35.60 ☎: 01.41.79.35.61
<b>BUREAU DE CONTROLE</b>	
<b>COORDONATEUR SPS</b>	

MARS 2018

## SOMMAIRE

<b><u>I – PREAMBULE</u></b> .....	3
<b><u>II – PRESENTATION DU PROJET</u></b> .....	3
<b><u>III – DESCRIPTION DU SITE</u></b> .....	3
<b><u>IV – REGLEMENT APPLICABLE</u></b> .....	4
<b><u>V – DISPOSITIONS PREVUES</u></b> .....	5
5.1 – CONCEPTION ET DESSERTE .....	5
5.2 – ISOLEMENT PAR RAPPORT AU TIERS .....	5
5.3 – RESISTANCE AU FEU DES STRUCTURES .....	5
5.4 – COUVERTURES ET FAÇADES .....	5
5.5 – DISTRIBUTION INTERIEURE ET COMPARTIMENTAGE .....	5
5.6 – LOCAUX NON ACCESSIBLES AU PUBLIC, LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS .....	6
5.7 – CONDUITS ET GAINES .....	6
5.8 – DEGAGEMENTS .....	6
5.9 – TRIBUNES ET GRADINS .....	6
5.10 – AMENAGEMENT INTERIEURS, DECORATION ET MOBILIER ..	6
5.11 – DESENFUMAGE .....	6
5.12 – CHAUFFAGE VENTILATION .....	6
5.13 – INSTALLATION DE GAZ ET AUX HYDROCARBURES .....	7
5.14 – INSTALLATIONS ELECTRIQUES - GENERALITES.....	7
5.15 – INSTALLATIONS ELECTRIQUES - INSTALLATIONS.....	7
5.16 – INSTALLATIONS ELECTRIQUES – INSTALLATIONS SECURITES .....	8
5.17 – INSTALLATIONS ELECTRIQUES - MAINTENANCE.....	8
5.18 – INSTALLATIONS ELECTRIQUES – INSTALLATIONS TEMPORAIRES .....	8
5.19 – ECLAIRAGE .....	8
5.20 – ASCENSEURS .....	9
5.21 – GRANDE CUISINE .....	9
5.22 – MOYENS DE SECOURS.....	9
<b><u>ANNEXE : LISTE DE PLANS A LA DATE DE MARS 2018</u></b> .....	9

## I – PREAMBULE

Les travaux consistent à la rénovation du poste électrique et à la création d'un Tableau Général de Sécurité à l'Hôpital STELL.

Une équipe de Maîtrise d'Œuvre a été désignée.

### **Maître d'Œuvre**

T3E IdF  
6, Rue Volta  
94140 ALFORTVILLE

Les travaux seront effectués sous le contrôle d'un contrôleur technique agréé.

### **Bureau de Contrôle**

Non défini à ce jour.

## II – PRESENTATION DU PROJET

Le projet consiste au remplacement des équipements haute tension (hors transformateurs conservés) et basse tension compris travaux d'accompagnements tous corps d'états pour cloisonner coupe-feu 2H les locaux et les sécuriser.

Le projet prévoit également la création d'un TGS dans un local dédié coupe-feu et l'alimentation des équipements de sécurité depuis cette source.

## III – DESCRIPTION DU SITE

Le Centre hospitalier, de type U, susceptible d'accueillir 313 personnes, est classé en 3<sup>ème</sup> catégorie des ERP.

Situé 1 rue Charles Drot à RUEIL MALMAISON, il est composé de trois bâtiments :

- Le Bâtiment DELZANT, R+4 sur sous-sol, réservé à l'hospitalisation et abrite une cafétéria au rez-de-chaussée. Il est desservi par deux escaliers enclouonnés et trois ascenseurs.
- Le « plateau technique », R+1 comportant au rez-de-chaussée le service des urgences et le service radiologie et, au 1<sup>er</sup> étage, un plateau technique désaffecté. Il est desservi par un escalier enclouonné et trois ascenseurs.
- Le Pavillon « Tuck », bâtiment R+2 sur un niveau de sous-sol divisé actuellement en deux entités :
  - . Une partie établie au rez-de-chaussée, au 1<sup>er</sup> étage et au sous-sol, louée à BIOTRIAL

- . Une deuxième partie établie au rez-de-chaussée (seul niveau accessible au public comportant des cabinets de consultation), au 1<sup>er</sup> étage et au sous-sol, exploitée par l'hôpital Stell.

Les différents bâtiments sont reliés entre eux par des galeries.

Une galerie en sous-sol permet de relier l'hôpital au Centre de Moyens et Longs Séjours (Pavillon Jame).

#### **IV – REGLEMENTATION APPLICABLE**

Les installations devront être établies en conformité avec les lois, décrets, arrêtés, circulaires et normes françaises qui s'appliquent à ces travaux.

Elles concernent notamment et sans que cette liste soit limitative :

- NF C 13-100 d'Avril 2015  
Poste de livraison et transformation.
- NF C 13-200 de Septembre 2009  
Installations électriques à haute tension.
- NF C 15-100 de Décembre 2002  
Installations électriques à basse tension.
- Norme CEI 439.1  
Concernant les tableaux préfabriqués.
- NF C 12-100 et Code du Travail  
Protection des travailleurs.
- Décret 2010-1016, 1017, 1018 du 30 Août 2010.  
Protection des travailleurs dans les Etablissements qui mettent en œuvre les courants électriques et aux arrêtés pris en son application.
- Arrêté du 2 Février 1993  
Dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du public, complété par arrêté du 19 novembre 2001 et installations de sécurité du 26 février 2003.
- Décret 2010-1118 du 22 Septembre 2010.
- Arrêté du 26 Février 2003 relatif aux installations de sécurité.
- NFS 61.940 relative aux alimentations électriques de sécurité.
- Aux prescriptions des services locaux de distribution.
- Aux directives du Ministère de la Santé.

## **V – DISPOSITIONS PREVUES**

### **5.1 CONCEPTION ET DESSERTE**

#### **Article CO1 à CO5**

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

### **5.2 ISOLEMENT PAR RAPPORT AU TIERS**

#### **Article CO6 à CO10**

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

### **5.3 RESISTANCE AU FEU DES STRUCTURES**

#### **Article CO11 à CO15**

S'agissant d'un bâtiment existant, la stabilité est réputée satisfaisante.

### **5.4 COUVERTURES ET FAÇADES**

#### **Article CO16 à CO22**

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

### **5.5 DISTRIBUTION INTERIEURE ET COMPARTIMENTAGE**

#### **Article CO23 à CO26**

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

### **5.6 LOCAUX NON ACCESSIBLES AU PUBLIC, LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS**

#### **Article CO27 à CO29**

Aménagement de locaux Basse Tension et Haute Tension dans l'emprise du local électrique existant.

Les parois et plafond seront coupe-feu 2 heures et les dispositifs de franchissement coupe-feu 1h.

## **5.7 CONDUITS ET GAINES**

### **Article CO30 à CO33**

Les gaines et conduits traversant les locaux électriques sans les desservir sont enclouées coupe-feu 2 heures.

Les conduits horizontaux de ventilation desservant les locaux électriques sont équipés d'obturation coupe-feu 2 heures au droit des traversées de locaux.

## **5.8 DEGAGEMENTS**

### **Article CO34 à CO60**

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

## **5.9 TRIBUNES ET GRADINS**

### **Article CO61**

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

## **5.10 AMENAGEMENTS INTERIEURS, DECORATION ET MOBILIER**

### **Article AM1 à AM20**

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

## **5.11 DESENFUMAGE**

### **Article DF1 à DF10**

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

## **5.12 CHAUFFAGE VENTILATION**

### **Article CH1 à CH27**

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

### **Article CH28 à CH43**

Rafraîchissement des locaux haute tension, contenant les transformateurs HT/BT, créés par un système VRF à deux tubes à détente directe.

Ventilation mécanique contrôlée des locaux basse tension et TGS. Le poste de livraison ENEDIS disposera de ventilations haute et basse naturelle.

## **Article CH44 à CH58**

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

### **5.13 INSTALLATION DE GAZ ET AUX HYDROCARBURES**

## **Article GZ1 à GZ30**

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

### **5.14 INSTALLATIONS ELECTRIQUES – GENERALITES**

## **Article EL1 à EL4**

### **Nature du courant**

- Haute tension
  - Actuel : 10 kV
  - Futur : 20 kV
- Basse tension
  - 400 V + N

### **Puissance**

- 2x630 KVA bi-tension à puissance conservée.

### **Régime de neutre**

- Installations normal : TNS
- Installations sécurité
  - Site : TNS
  - Désenfumage DELZANT : IT

### **Classement établissement**

- Type U 3<sup>ème</sup> catégorie

### **5.15 INSTALLATIONS ELECTRIQUES – INSTALLATIONS**

## **Article EL5 à EL11**

Les locaux Haute Tension sont constitués de :

- Un poste de livraison comprenant un ensemble de cellules HTA
- Deux locaux comprenant chacun un transformateur HT/BT

Les locaux Basse Tension sont constitués de :

- Deux locaux comprenant chacun un TGBT
- Un local comprenant le TGS

Le secours des TGBT est assuré par le groupe électrogène existant. Le groupe est appelé à être remplacé dans une autre opération.

Les canalisations en aval du TGBT sont conservées.

L'éclairage de sécurité est assuré par bloc autonome et bloc autonome portable d'intervention.

### **5.16 INSTALLATIONS ELECTRIQUES - INSTALLATIONS SECURITES**

#### **Article EL12 à EL17**

Un Tableau Général sécurité sera créé et installé dans un local dédié coupe-feu deux heures.

Le TGS est alimenté en double attache depuis les TGBT avec une mesure conservatoire pour une alimentation directe depuis le futur groupe électrogène.

Son régime de neutre est de type TNS à l'exception des moteurs de désenfumage du bâtiment DELZANT qui seront en régime IT (pas de surveillance de l'isolement à l'arrêt).

La sélectivité des protections sera totale.

Les canalisations en aval du TGS vers les équipements de sécurité seront remplacés.

### **5.17 INSTALLATIONS ELECTRIQUES - MAINTENANCE**

#### **Article EL18 à EL19**

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

### **5.18 INSTALLATIONS ELECTRIQUES - INSTALLATIONS TEMPORAIRES**

#### **Article EL20 à EL23**

Des installations provisoires sont prévues pour permettre les travaux avec continuité d'exploitation du site.

### **5.19 ECLAIRAGE**

#### **Article EC1 à EC15**

L'éclairage normal des locaux techniques créés est assuré par des luminaires à Led.

## **5.20 ASCENSEURS**

### **Article AS1 à AS11**

Aucune disposition n'est prévue dans le cadre de cette opération.

## **5.21 GRANDE CUISINE**

### **Article GC1 à GC22**

Aucune disposition n'est prévue dans le cadre de cette opération.

## **5.22 MOYENS DE SECOURS**

### **Article MS1 à MS75**

Aucune disposition n'est prévue dans le cadre de cette opération.

## **ANNEXE : Liste des plans à la date de Mars 2018**

-	PM 18/01	Plan de masse	Etat existant
-	SY 18/01	Synoptique basse tension	Etat existant
-	SY 18/02	Synoptique HT/BT	Etat existant
-	SY 18/03	Synoptique HT/BT	Etat projeté
-	EL 18/01	Implantation local basse tension	Etat existant
-	EL 18/02	Implantation local basse tension	Etat projeté